

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

Appui à l'Autorité Nationale Désignée (AND) auprès du Fonds Vert pour le Climat dans la planification stratégique et l'élaboration de la proposition du *Programme de préparation et de soutien préparatoire du Fonds Vert pour le Climat (Readiness and Preparatory Support)*.

Numéro du projet

G - 012041-002

**Numéro d'appel d'offres
10018390**

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du contractant	6
3.	Conception	8
	Conception technique et méthodologique.....	9
4.	Concept de ressources humaines	9
	Expert·e clé 1	9
5.	Consignes de calcul	12
	Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement.....	12
	Aspects de durabilité en matière de voyages	12
	Ateliers et événements, formations initiales et continues.....	15
6.	Consignes relatives au format de l'offre.....	15

0. Liste des sigles et abréviations

Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
JE	jour(s) d'expert·e
TdR	termes de référence

1. Contexte

Informations succinctes sur le projet

La Tunisie fait face à des défis environnementaux et climatiques majeurs, caractérisés par la dégradation progressive des ressources naturelles, la montée de la pollution et une vulnérabilité accrue aux effets du changement climatique. Ces dynamiques affectent directement la qualité de vie des citoyen-ne-s et compromettent la durabilité du développement socio-économique. Consciente de ces enjeux, la Tunisie a engagé ces dernières années d'importantes réformes stratégiques, institutionnelles et réglementaires, notamment à travers l'adoption de la Stratégie Nationale de Transition Écologique (SNTE), l'actualisation de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et l'inscription du droit à un environnement sain dans la Constitution de 2022, traduisant une volonté affirmée d'accélérer la transition écologique et climatique du pays.

Dans ce contexte, le Projet d'Appui à la Gouvernance Environnementale et Climatique pour une Transition Écologique en Tunisie (PAGECTE), mis en œuvre par la GIZ Tunisie et cofinancé par l'Union européenne et le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, vise à améliorer le cadre de concertation politique et civique sur les enjeux environnementaux et climatiques en Tunisie afin de permettre une participation inclusive des acteurs et actrices concerné-e-s. Pour ce faire, le projet agit sur le renforcement des conditions-cadres environnementales et climatiques, le développement d'actions de sensibilisation et de communication ciblées, ainsi que l'engagement accru de la société civile dans l'action environnementale et climatique en phase avec les priorités de l'Etat. Il renforce par ailleurs la coopération entre institutions publiques, la société civile et les médias sur les enjeux environnementaux et climatiques, et adopte une approche sensible au genre et fondée sur les droits humains, en favorisant l'inclusion des femmes, des jeunes et des populations rurales dans l'action environnementale.

Le PAGECTE se structure ainsi autour de trois composantes principales :

- (1) Adaptation et mise en œuvre de conditions-cadres environnementales et climatiques intégrant une approche sensible au genre ;
- (2) Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de communication environnementale ;
- (3) Engagement de la société civile en faveur de l'action environnementale.

Le PAGECTE est rattaché au projet « Renforcement de la Résilience Climatique à travers la Gouvernance des Ressources Naturelles » (ReGnR), financé par le BMZ et mis en œuvre par la GIZ. ReGnR vise à renforcer la gouvernance pour une gestion des ressources naturelles résiliente au changement climatique, en appuyant la planification concertée aux échelles nationale et locale, la coordination inter-institutionnelle sur les enjeux climatiques et environnementaux, ainsi que l'intégration de données probantes dans la prise de décision. Le PAGECTE vient ainsi compléter et pérenniser ces mesures en consolidant les dispositifs institutionnels, réglementaires et participatifs nécessaires à l'accélération de la transition écologique en Tunisie.

Situation de départ

La Tunisie, l'un des pays méditerranéens les plus vulnérables au changement climatique, a signé et ratifié la CCNUCC en 1992 et 1993. Après avoir développé en 2012 sa Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC), elle a adopté en 2024 la Stratégie Nationale Bas Carbone et Résiliente au Changement Climatique (SNBCRCC), visant la neutralité carbone et le renforcement de la résilience climatique à l'horizon 2050. Le pays a adopté ses Contributions déterminées au niveau national (CDN) en 2016, puis les a revues en 2021. La troisième CDN (3.0), en cours de finalisation, prévoit une réduction de l'intensité carbone de 31 % de manière inconditionnelle et jusqu'à 62 % avec soutien international d'ici 2035, tout en intégrant des actions d'adaptation sectorielles. Parallèlement, le Plan National d'Adaptation (NAP), actuellement en développement, vise à intégrer l'adaptation au climat dans la planification nationale et sectorielle et à renforcer la résilience des ressources en eau, de l'agriculture et des zones côtières.

L'accès structuré, prévisible et coordonné aux mécanismes de financement climatique et environnemental — notamment le Fonds vert pour le climat (GCF), le Fonds pour l'adaptation (FA), les Fonds d'investissement climatiques (FIC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) — constitue un levier stratégique majeur pour soutenir la mise en œuvre effective de la SNBCRCC, de la NDC et du NAP, ainsi que des engagements découlant des accords multilatéraux connexes, en particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

La mobilisation et la coordination du financement climatique en Tunisie est assurée par le ministère de l'Environnement, qui assume également les fonctions d'Autorité nationale désignée (AND) auprès du Fonds vert pour le climat (GCF), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des autres mécanismes de financement climatique et environnemental, ainsi que celles de point focal national pour la CDB et la CNULD.

Les mandats de coordination du financement climatique et environnemental confiés aux Autorités nationales désignées (AND) et aux points focaux nationaux impliquent des responsabilités institutionnelles et techniques complexes. Celles-ci comprennent l'intermédiation entre les acteurs nationaux et les mécanismes de financement, la coordination de la planification, de la priorisation et de la synchronisation des besoins de mobilisation des ressources, ainsi que l'assurance qualité des propositions de projets, y compris la délivrance des lettres de non-objection en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées.

En raison de l'absence d'un dispositif de gouvernance approprié, et de capacités institutionnelles et d'expertises techniques encore limitées pour interpréter et opérationnaliser les exigences spécifiques des mécanismes de financement climatique et environnemental, la traduction de ces exigences en propositions de projets robustes et bancables demeure une contrainte. De ce fait, et compte tenu de l'ampleur des ressources humaines, techniques et financières requises pour le développement de tels projets, l'accès effectif de la Tunisie aux financements climatiques et environnementaux reste limité et constitue un défi structurel.

Par ailleurs, les autorités nationales désignées (AND) et points focaux nationaux chargés d'initier et de conduire les processus de programmation nationales d'une part, et d'appuyer dans la mobilisation de financements nationaux et internationaux, bilatéraux ou multilatéraux pour la mise en œuvre des priorités retenues d'autre part, disposent des ressources financières et des capacités encore limitées pour pleinement assurer la coordination, identifier les synergies et les opportunités offertes par les différents mécanismes de financement

climatique et environnemental, et planifier de manière participative et cohérente et en adéquation avec les besoins et priorités nationales.

Pour améliorer l'accès au financement climatique des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique comme la Tunisie, le Fonds vert pour le climat (FVC/ GCF) a lancé son plan stratégique 2024–2027 ainsi que son programme de préparation et d'assistance technique (*Readiness and Preparatory Support Programme*). Ils visent notamment à renforcer les capacités de programmation et l'accès direct de ces pays aux ressources du GCF.

La Tunisie a engagé des actions avec le FVC principalement à travers des programmes de préparation (*Readiness*), visant à renforcer les capacités institutionnelles, opérationnaliser l'Autorité nationale désignée (AND) et appuyer l'identification et la priorisation de projets alignés sur les priorités nationales en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le pays a bénéficié d'un premier appui au titre du *Readiness Support (Readiness Grant # 1)*, mis en œuvre avec l'appui de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), en 2016. Les activités réalisées dans le cadre de cette subvention ont permis la mise en place de l'Autorité nationale désignée (AND), l'élaboration et l'opérationnalisation des procédures connexes, notamment le mécanisme de non-objection, et ont contribué à combler des lacunes institutionnelles et de capacités clés, tout en renforçant l'engagement effectif des parties prenantes concernées, y compris le secteur public, le secteur privé, la société civile et les médias. En outre, la *Readiness Grant # 1* a jeté les bases de l'élaboration d'un programme pays et a soutenu l'identification et la priorisation de programmes et de projets alignés sur les priorités nationales en matière de changement climatique et le cadre d'investissement du FVC, ainsi que l'organisation d'un processus de consultation multipartite.

S'appuyant sur les résultats de la première subvention readiness, une deuxième proposition *Readiness*, également mise en œuvre par l'OSS, a été approuvée en 2019. Ce deuxième appui visait à répondre aux lacunes de capacités restantes et émergentes, en particulier celles liées à l'élaboration de plans d'action et de notes conceptuelles pour des secteurs prioritaires spécifiques et au sein des ministères sectoriels nationaux. Il a également soutenu des actions de communication et de sensibilisation à grande échelle au niveau national, l'implication effective des entités nationales dans le processus d'accréditation auprès du FVC, ainsi que l'engagement et la mobilisation du secteur privé, qui n'avaient pas été pleinement couverts par la première subvention.

En 2025, la Tunisie, à travers le *Country Modality/ NAP 1* du FVC, a développé son Plan National d'Adaptation (PNA) pour les domaines de la sécurité alimentaire, avec l'apport technique de la FAO, et de l'aménagement du territoire, avec l'appui du PNUD. Sur cette base, le pays est actuellement engagé dans le processus d'élaboration d'un PNA consolidé.

Également, en 2025 la Tunisie a franchi une étape importante additionnelle dans l'accès à la finance climat avec l'accréditation officielle de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), en tant qu'entité accréditée du FVC, ce qui lui permet de soumettre directement des projets climatiques et de mobiliser des financements internationaux pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Dans le but d'assurer une utilisation rationnelle et optimale des fonds réservés à la Tunisie dans le cadre du plan stratégique FVC/ GCF Readiness 2024-2027, l'AND souhaiterait l'appui d'un expert pour élaborer une proposition de financement mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales, le partage de connaissance et l'apprentissage, ainsi que la constitution d'un portefeuille de projets prioritaires basées sur les actions proposées dans le

Plan National d'Adaptation, tout en intégrant les priorités et recommandations issues des concertations avec les différentes parties prenantes ainsi que des dialogues avec les partenaires techniques et financiers de la Tunisie. La GIZ, à travers le PAGECTE, accompagne la Tunisie dans ce processus d'où le recrutement d'un(e) consultant(e) dont le mandat est décrit dans les présents Termes de référence.

2. Mission du contractant

L'objectif global de la mission est d'appuyer la Tunisie dans l'élaboration d'une/ des proposition(s) de programme national visant à obtenir des ressources pour des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, conforme aux exigences du FVC et en vue de mobiliser des fonds du programme FVC/ GCF Readiness. La/les proposition(s) doit/doivent être basée(s) sur une analyse participative des lacunes ainsi que sur les besoins futurs du pays en matière de finance climatique.

La mission aura trois principaux objectifs spécifiques :

- **Identifier et prioriser les besoins nationaux de readiness (institutionnels, techniques, de gouvernance etc.)** à travers un processus participatif avec les parties prenantes clés (ministères, structures régionales, institutions financières, secteur privé, organisations de la société civile, etc.).
- **Appuyer l'AND dans une planification stratégique**, impliquant les ministères, les agences sectorielles et les entités d'exécution. Ce processus devra aboutir à l'élaboration d'une théorie du changement, d'un cadre logique (Outcome Logframe) et d'un calendrier de mise en œuvre pour les activités Readiness retenues, ainsi que des livrables spécifiques alignés sur les objectifs et résultats approuvés par le FVC dans le cadre de son programme de préparation au FVC (*Readiness Programme*). Ces produits seront inclus dans/annexés à la ou aux propositions readiness.
- **Rédiger les versions provisoire et finale des propositions de programme Readiness** sous la direction de l'AND et sur la base des résultats des processus précédents, ainsi que des commentaires des parties prenantes et du FVC.

Le/la consultant(e) devra produire trois principaux livrables :

Livrable 1 : **Rapport de l'analyse participative et de l'évaluation des besoins**

Livrable 2 : **Rapport de la planification stratégique élaboré**, sous la direction de l'AND auprès du FVC et selon une approche participative avec les parties prenantes nationales clés. Ce document doit, sur la base des besoins et priorités identifiés sur la situation actuelle de préparation du pays (*country readiness baseline*), préciser les résultats que le programme d'appui à la préparation du pays (*Programme Readiness*) entend atteindre au cours de sa durée de quatre ans, ainsi que les activités spécifiques prévues pour y parvenir. Le rapport de la planification stratégique justifiera également le nombre de propositions de projets de préparation (*Readiness*) du pays et les modalités de mise en œuvre que le pays prévoit d'utiliser. Ces informations doivent servir de base à l'élaboration du *Country Readiness Outcome Logframe*, permettre de renseigner le *Request for Support* dans le GCF Partner Portal (GPP), et être structurées de manière à pouvoir être directement intégrées dans les différentes sections des propositions de projets de préparation (*Readiness*) du pays à

élaborer, conformément aux modèles standardisés du FVC et aux exigences du Partner Portal (GPP).

Livrable 3 : **Version finale de la proposition de programme de readiness** prête pour soumission au FVC (incluant toutes les annexes).

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Nombre estimatif de JE (valeur indicative)	Date / lieu / responsable
Réunion de démarrage avec équipe GIZ et parties prenantes clés (AND auprès du FVC). Livrable : Présentation et validation de la méthodologie de travail	1	Au plus tard 2 semaines après la signature du contrat*
Analyse documentaire. Livrable : Rapport d'évaluation de référence basé sur une analyse documentaire	2	Au plus tard 4 semaines après la signature du contrat*
Mener des missions (jusqu'à deux) de consultations multisectorielles et multipartites avec un large éventail de parties prenantes, ainsi que des consultations stratégiques en groupe restreint, sous la direction de l'AND auprès du FVC et analyser des résultats Livrable : Rapport provisoire d'analyse des gaps et besoins	10	Au plus tard 9 semaines après la signature du contrat*
Organisation et animation d'un/ des atelier(s) au cours duquel les résultats des consultations sont présentés et soumis à un procédé de validation par les principales parties prenantes ayant participé aux consultations Livrable : Rapport d'analyse des gaps et besoins validées lors d'un atelier de validation regroupant les principales parties prenantes ayant participé aux consultations.	1	Au plus tard 11 semaines après la signature du contrat*

Consultations stratégiques en groupe restreint (sous la direction de l'AND auprès du FVC) et rédaction du rapport de planification stratégique. Livrable : Rapport de planification stratégique	2	Au plus tard 13 semaines après la signature du contrat*
Rédaction de la proposition de programme sous la direction de l'AND auprès du FVC Livrable : Version provisoire de la proposition de programme (<i>draft programme proposal</i>) avec annexes requis	8	Au plus tard 15 semaines après la signature du contrat*
Atelier restreint de validation de la proposition de programme avec les parties prenantes clés (AND du FVC). Livrable : Proposition de programme (programme <i>proposal</i>), avec annexes requis, validés par les parties prenantes nationales	1	Au plus tard 17 semaines après la signature du contrat*
Finalisation de la proposition de programme en tenant compte des commentaires issus des cycles de consultation menés avec le FVC. Livrable : Proposition de programme mise à jour et définitive (<i>final programme proposal</i>), accompagnée des annexes requises, tenant compte de toutes les observations du FVC, prête à être soumise définitivement au FVC.	5	Au plus tard 21 semaines après la signature du contrat*
Total	30 jours	

*Ces dates sont données à titre indicatif et devront être ajustées en concertation avec la GIZ dès le début de la mission.

Durée de la mission : du **03.09. 2026** au **31.05. 2027**.

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le

soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (1.4.2). « Mission du contractant » seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les contributions d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point « **Apprentissage et innovation** » comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

Autres exigences (1.7)

Il est demandé au soumissionnaire de prendre dûment en considération la question transversale de l'égalité entre les sexes ainsi que les dispositions du Fonds vert pour le climat (FCV) à cet égard, mais aussi, de manière générale, les lignes directrices et les exigences relatives à l'élaboration d'un programme national de Readiness.

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculum vitae correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Expert·e clé 1

Tâches de l'expert·e clé 1

- Conduire une revue documentaire des politiques, stratégies, des cadres existants liés à la finance climatique ainsi que des documents de programmation pays du Fond Vert Climat ;
- Cartographier les acteurs clés et les principales institutions (y compris les institutions financières pertinentes pour une approche stratégique du financement climatique), leurs mandats, les dispositifs de gouvernance et les mécanismes de coordination pour le financement climatique ;

- Organiser, faciliter et mener des consultations multi-acteurs et des entretiens avec un large éventail d'acteurs nationaux, y compris les Autorités nationales désignées (AND) des fonds climatiques et environnementaux, les ministères sectoriels, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les acteurs infranationaux, pour identifier les gaps (i.e. en matière de capacités, de coordination, de données, de coûts, de politiques et de gouvernance) ainsi que les besoins prioritaires du pays, conformément au Guide de planification stratégique du soutien à la préparation du FVC pour les pays. Lorsque cela est jugé pertinent, le contractant est tenu de recourir à la méthodologie des groupes de discussion (focus groups). Cette approche est particulièrement préconisée pour la conduite des consultations avec les parties prenantes du Plan National d'Adaptation ;
- Analyser et synthétiser les résultats de la revue documentaire et des consultations avec les parties prenantes et produire un rapport d'analyse des gaps et besoins ;
- Mener des consultations restreintes pour développer la théorie du changement, prioriser les objectifs et activités, ainsi que définir des indicateurs de suivi sous la direction de l'AND auprès du FVC, et en tenant compte des perspectives et contributions de l'ensemble des parties prenantes. Ces étapes constituent des préalables importants pour l'établissement du cadre logique du programme de readiness ;
- Préparer les annexes nécessaires à joindre à la proposition de programme (i.e. la matrice de complémentarité et de cohérence identifiant les initiatives pertinentes menées par d'autres acteurs clés, y compris les programmes passés et présents du FVC)
- Rédiger sous la direction de l'AND auprès du FVC, et en tenant compte des perspectives et contributions de l'ensemble des parties prenantes concernées, les segments technique et budgétaire de la proposition de financement complet, conformément au canevas en ligne dédié, y compris les sections sur l'analyse de la situation, la théorie du changement, le cadre logique et les dispositifs de mise en œuvre. La proposition de préparation doit être conforme à la politique sur le genre du FVC et intégrer de manière appropriée ces dimensions.
- Appuyer le processus de validation et de soumission au FVC (i.e. intégration des commentaires des parties prenantes et du FVC, préparation du dossier de soumission finale)
-

Qualifications de l'expert-e clé 1

- Formation (2.2.1) : Diplôme universitaire de troisième cycle (master, maîtrise, doctorat) en économie, la finance, les sciences de l'environnement, les politiques publiques, ou d'autres disciplines connexes.
- Langue (2.2.2) : connaissances de niveau C2 du français (5 points) et C1 de l'anglais (5 points)
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) :
7 années d'expérience général en conseil politique, planification stratégique avec des parties prenantes variées ou à conduire des consultations participatives.

Critère	Note
Expérience professionnelle générale entre 0 et < 3 ans	0
Expérience professionnelle générale entre 3 et < 7 ans	5

Expérience supérieure ou égale à 7 ans	10
--	----

- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) :

Expérience professionnelle spécifique dans un ou plusieurs des domaines suivants démontrée par **5 références de travaux antérieurs similaires**. Les expériences dans les différents domaines peuvent être cumulées :

Conseil en matière de planification stratégique ou sectorielle ou organisationnel (élaboration des Plans Nationaux d'Adaptation, des stratégies climatiques ou des pipelines de projets climatiques alignés sur les priorités nationales), ou animation et concertation des parties prenantes multisectorielles dans le cadre de la planification climatique, ou mobilisation de la finance climatique et des ressources (préparation de concepts et propositions conformes aux standards des bailleurs), ou expertise avec le processus Readiness du Fonds vert pour le climat (élaboration de stratégies et de plans de renforcement des capacités, des procédures de concertation ou des systèmes de suivi-évaluation conformément aux critères du GCF).

Critère	Note
Entre 0 et inférieure (<) à 3 références à des travaux antérieurs similaires	0
Entre 3 et inférieure à 5 références à des travaux antérieurs similaires	5
Egale ou supérieure (>) à 5 références à des travaux antérieurs similaires	10

- Expérience régionale (2.2.6) :
3 ans d'expérience professionnelle avérée dans des pays éligibles à l'aide publique au développement, selon la liste du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Critère	Note
Expérience dans des pays éligibles à l'aide publique au développement entre 0 et < 1 ans	0
Expérience dans des pays éligibles à l'aide publique au développement entre 1 et < 3 ans	5
Expérience dans des pays éligibles à l'aide publique au développement égale ou supérieure à 3 ans	10

- Expérience de la coopération au développement (CD) (2.2.7) :
5 années d'expérience dans la CD.

Critère	Note
Expérience de la CD entre 0 et < 3 ans	0

Expérience de la CD entre 3 et < 5 ans	5
Expérience de la CD égale ou supérieure à 5 ans	10

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »)].

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondant à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

Veillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués dans le tableau suivant :

Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours par expert·e		Observations
Expert·e clé 1 :	1	30		dont 10 jours en Tunisie
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	10	40,00	400,00	
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	10	A remplir par le soumissionnaire	A remplir par le soumissionnaire	Nuitées hors d'Allemagne : À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement. Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. Veillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs. Pour la Tunisie, voir lien: Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 (ALLEMAND SEULEMENT)

Autres frais de voyage (visa)	1	200,00	200,00	Il est prévu un budget de Autres frais de voyage ferme d'un montant de 200 euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs .
Transport	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Transport	1	500,00	500,00	Il est prévu un budget de frais de transport ferme d'un montant de 500 euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs .
Vols internationaux	2	A remplir par le soumissionnaire	A remplir par le soumissionnaire	Voyage (vols aller-retour) jusqu'au lieu de la fourniture des prestations (Tunisie), sur présentation de justificatifs
Compensation des émissions de CO₂ pour les trajets en avion	4	50,00	200,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ de 200 euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs .
Autres coûts	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Rémunération flexible	1	3.850,00	3.850,00	Un budget de 3.850,00 euros est prévu pour la rémunération flexible. Veuillez indiquer ce budget dans le bordereau de prix. Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.

Ateliers et événements, formations initiales et continues

Le contractant réalise les ateliers figurant ci-après :

- Atelier (de préférence en format virtuel ou hybride) de validation des résultats d'analyse des gaps de capacité et des besoins en *Readiness* pour l'élaboration du rapport de planification stratégique ;
- Atelier (de préférence en format virtuel ou hybride) de validation de la proposition de financement *Readiness* avec les parties prenantes tunisiennes.

Les frais logistiques des ateliers seront pris en charge par la GIZ à travers le projet PAGECTE.

6. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. Les CV peuvent aussi être rédigés en langue anglaise.

Veillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». **Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds.** Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.